



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèque emploi service

Question écrite n° 23922

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les règles actuelles régissant le recours à des chèques emploi-service. Seules les personnes physiques ont actuellement la possibilité d'utiliser ces chèques. Les petites copropriétés ne peuvent en bénéficier lorsque sont entrepris des travaux parfois peu importants qui les obligent aujourd'hui à des démarches administratives souvent lourdes. Aussi l'interroge-t-il sur l'opportunité d'élargir la possibilité d'avoir recours à un chèque emploi-service aux petites copropriétés pour des travaux de faible ampleur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23922

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 août 2003, page 6576